

# Interface B

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification du règlement (UE) 2015/830  
Date d'émission : 28 août Version 2019 : 1.0

### SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de l'entreprise/entreprise

#### 1.1. Identificateur du produit

Forme de produit	: substance
nom commercial	: Interface B
NO CE.	: 219-785-8
No CAS.	: 2530-85-0
formule	: C10H20O5Si
Synonymes	: Acide méthacrylique, 3-(triméthoxysilyl)propyl ester / Silane, 3-méthacryliqueoxypropyltriméthoxy- / 3-Triméthoxysilylpropyl méthacrylate / 3-(Triméthoxysilyl)propyl méthacrylate / [3-(Méthacryloxy)propyl]triméthoxysilane / .gamma.-Méthacryloxypropyltriméthoxysilane / Methacryloxypropyltriméthoxysilane, .gamma.- / Triméthoxysilylpropyl méthacrylate / 3-(Triméthoxysilyl)propyl 2-méthylprop-2-énoate

#### 1.2. Utilisations pertinentes identifiées de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

##### 1.2.1. Utilisations pertinentes identifiées

Utilisation de la substance/du mélange : Apprêt céramique utilisé pour le collage

##### 1.2.2. Utilisations déconseillées

Aucune information supplémentaire disponible

#### 1.3. Coordonnées du fournisseur de la fiche de données de sécurité

fournisseur:

**Veillez fournir les coordonnées de l'importateur européen, uniquement du représentant, de l'utilisateur en aval ou du distributeur.**

**Nom du fournisseur :**

**Adresse postale/case postale**

**Id de pays/code postal**

**numéro de téléphone**

**Adresse e-mail (il peut s'agir d'un e-mail général pour la personne compétente responsable de la FDS)**

fabricant:

Inter-Med, Inc. / Vista Dental Products

2200 South Street

Racine, WI 53404

T: (877)-418-4782

#### 1.4. Numéro de téléphone d'urgence

Numéro d'urgence : 800-424-9300 (Amérique du Nord)  
+1 (703) 527-3887 (International)

### SECTION 2 : Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Non classé

#### Effets physicochimiques, nocifs sur la santé humaine et l'environnement

Aucune information supplémentaire disponible

#### 2.2. Éléments de l'étiquette

Étiquetage conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Aucun étiquetage applicable

#### 2.3. Autres dangers

Aucune information supplémentaire disponible

### SECTION 3: Composition/informations sur les ingrédients

#### 3.1. Substances

nom	Identificateur de produit	%
2-méthyl-, 3-(triméthoxysilyl)propyl ester d'acide 2-propénoïque	(No CAS) 2530-85-0 (No CE) 219-785-8	100

#### 3.2. Mélanges

sans objet

# Interface B

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification du règlement (UE) 2015/830

### SECTION 4: Mesures de premiers secours

#### 4.1. Description des mesures de premiers secours

Mesures de premiers secours généralités	: Obtenez des conseils ou des soins médicaux si vous ne vous sentez pas bien.
Premiers soins après inhalation	: Aucun dans le cadre d'une utilisation normale.
Mesures de premiers soins après un contact avec la peau	: Laver avec du savon et beaucoup d'eau.
Mesures de premiers soins après contact visuel	: Rincer avec beaucoup d'eau. Retirez les lentilles cornéennes, si elles sont présentes et faciles à faire. Continuez le rinçage. Si l'irritation des yeux persiste : Obtenez des conseils et des soins médicaux.
Mesures de premiers soins après l'ingestion	: rincer bouche. Aucun dans le cadre d'une utilisation normale.

#### 4.2. Symptômes et effets les plus importants, aigus et différés

Symptômes/effets après inhalation	: Ne devrait pas présenter de danger important par inhalation dans des conditions d'utilisation normale prévues.
Symptômes/effets après un contact avec la peau	: Ne devrait pas présenter de danger cutané important dans des conditions d'utilisation normale prévues.
Symptômes/effets après un contact visuel	: Ne devrait pas présenter un risque important de contact visuel dans des conditions d'utilisation normale prévues.
Symptômes/effets après l'ingestion	: Ne devrait pas présenter de risque important d'ingestion dans des conditions d'utilisation normale prévues.

#### 4.3. Indication de toute attention médicale immédiate et de tout traitement spécial nécessaires

Traiter symptomatiquement.

### SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Agents extincteurs

Agents extincteurs appropriés	: Utiliser des moyens d'extinction appropriés pour le feu environnant.
Agents extincteurs inappropriés	: Aucun connu.

#### 5.2. Dangers particuliers découlant de la substance ou du mélange

Incendie	: Sur la combustion, formes : oxydes de carbone (CO et CO <sub>2</sub> ). Oxydes de silicium.
Explosion	: Aucun risque direct d'explosion.

#### 5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie	: Évacuer le personnel vers un endroit sûr.
Équipement de protection pour les pompiers	: N'entrez pas dans la zone d'incendie sans équipement de protection approprié, y compris une protection respiratoire.

### SECTION 6 : Mesures de rejet accidentel

#### 6.1. Précautions personnelles, équipement de protection et procédures d'urgence

##### 6.1.1. Pour le personnel non urgent

Procédures d'urgence	: Aucune mesure supplémentaire de gestion des risques n'est requise.
----------------------	--

##### 6.1.2. Pour les intervenants d'urgence

équipement de protection	: Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter la section 8 : « Contrôles de l'exposition/protection personnelle ».
Procédures d'urgence	: Aucune mesure supplémentaire de gestion des risques n'est requise.

#### 6.2. Précautions environnementales

Aucune précaution particulière à prendre en matière d'environnement n'est requise.

#### 6.3. Méthodes et matériaux de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage	: Aucune procédure de décontamination spéciale n'est nécessaire. Absorber le liquide restant avec du sable ou un absorbant inerte et le retirer en lieu sûr. Recueillir les déversements.
-----------------------	---

#### 6.4. Référence à d'autres sections

Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter la section 8 : « Contrôles de l'exposition/protection personnelle ». Pour l'élimination des résidus, se reporter à la section 13 : « Considérations relatives à l'élimination ».

### SECTION 7 : Manutention et entreposage

#### 7.1. Précautions pour une manipulation sécuritaire

Précautions pour une manipulation sécuritaire	: Aucune n'est raisonnablement prévisible.
Mesures d'hygiène	: Utilisez de bonnes pratiques d'hygiène personnelle.

#### 7.2. Conditions de stockage en toute sécurité, y compris toute incompatibilité

Conditions de stockage	: Gardez le contenant fermé lorsqu'il n'est pas utilisé.
Matières incompatibles	: Aucun connu.

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) spécifique(s)

Voir rubrique 1.

# Interface B

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification du règlement (UE) 2015/830

### SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/protection personnelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

Aucune information supplémentaire disponible

#### 8.2. Contrôles de l'exposition

##### Protection des mains:

Gants de protection imperméables. EN 374

### SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base

État physique	: liquide
apparence	: clair.
couleur	: incolore.
odeur	: inodore.
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: Aucune donnée disponible
Taux d'évaporation relatif (butylacétate = 1)	: Aucune donnée disponible
point de fusion	: -48 °C
point de congélation	: Aucune donnée disponible
point d'ébullition	: 190 °C
Point d'éclair	: Aucune donnée disponible
Température d'auto-allumage	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: sans objet
tension de vapeur	: 10 mm Hg
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: Aucune donnée disponible
densité	: 1.045 g/cm <sup>3</sup>
solubilité	: Aucune donnée disponible
Journal Pow	: Aucune donnée disponible
Viscosité cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible
Limites d'exploses	: Aucune donnée disponible

#### 9.2. Autres informations

Aucune information supplémentaire disponible

### SECTION 10 : Stabilité et réactivité

#### 10.1. Réactivité

Le produit est non réactif dans des conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.

#### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

#### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Il n'y aura pas de polymérisation dangereuse.

#### 10.4. Conditions à éviter

Aucun connu.

#### 10.5. Matériaux incompatibles

Aucun connu.

#### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux connu à température ambiante.

### SECTION 11 : Renseignements toxicologiques

#### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (par voie orale)	: Non classé (D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas respectés)
Toxicité aiguë (voie cutanée)	: Non classé (D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas respectés)
Toxicité aiguë (inhalation)	: Non classé (D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas respectés)

# Interface B

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification du règlement (UE) 2015/830

### Ester de 2-(triméthoxysilyl)propyle de l'acide 2-propénoïque (2530-85-0)

DT50 rat oral

23.5 g/kg

Corrosion/irritation de la peau	: Non classé (D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas respectés)
Lésions/irritations oculaires graves	: Non classé (D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas respectés)
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé (D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas respectés)
Mutagenicité des cellules germinales	: Non classé (D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas respectés)
cancérogénicité	: Non classé (D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas respectés)
Toxicité pour la reproduction	: Non classé (D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas respectés)
STOT-exposition unique	: Non classé (D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas respectés)
Exposition répétée au STOT	: Non classé (D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas respectés)
Danger d'aspiration	: Non classé (D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas respectés)
Autres informations	: Voies d'exposition probables : ingestion, inhalation, peau et yeux.

## SECTION 12 : Renseignements écologiques

### 12.1. Toxicité

Écologie - généralités	: Les effets environnementaux de cette matière n'ont pas été testés.
Toxicité aquatique aiguë	: Non classé (D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas respectés)
Toxicité aquatique chronique	: Non classé (D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas respectés)

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune information supplémentaire disponible

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune information supplémentaire disponible

### 12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information supplémentaire disponible

### 12.5. Résultats de l'évaluation PBT et vPvB

Aucune information supplémentaire disponible

### 12.6. Autres effets indésirables

Informations complémentaires : Éviter les rejets dans l'environnement

## SECTION 13 : Considérations relatives à l'aliénation

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations relatives à l'élimination des produits/emballages : Recycler ou éliminer conformément à la législation en vigueur.

## SECTION 14: Renseignements sur les transports

Conformément à l'ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

ADR	IMDG	IATA	ADN	RID
<b>14.1. Numéro ONU</b>				
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
<b>14.2. Désignation officielle de transport ONU</b>				
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport</b>				
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
<b>14.4. Groupe d'emballage</b>				
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé

# Interface B

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification du règlement (UE) 2015/830

### 14.5. Dangers pour l'environnement

Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
Aucune information supplémentaire disponible				

### 14.6. Précautions particulières pour l'utilisateur

#### Transports terrestres

Non réglementé

#### Transport maritime

Non réglementé

#### transport aérien

Non réglementé

#### Transport par voies navigables intérieures

Non réglementé

#### transport ferroviaire

Non réglementé

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de Marpol et au recueil IBC

sans objet

## SECTION 15 : Renseignements réglementaires

### 15.1. Réglementations/législations en matière de sécurité, de santé et d'environnement spécifiques à la substance ou au mélange

#### 15.1.1. Règlements de l'UE

Pas de restrictions à l'annexe XVII de REACH

L'ester de 2-méthyl-, 3-(triméthoxysilyl)propyle de l'acide 2-propénoïque ne figure pas sur la liste des candidats reach

L'ester de 2-méthyléthyl,3-(triméthoxysilyl)propyle de l'acide 2-propénoïque ne figure pas sur la liste reach de l'annexe XIV

L'ester de 2-(triméthoxysilyl)propylique de l'acide 2-propénoïque n'est pas soumis au RÈGLEMENT (UE) n° 649/2012 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 4 juillet 2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux.

L'ester de 2-méthyl-3-(triméthoxysilyl)propylique de l'acide 2-propénoïque n'est pas soumis au règlement (CE) no 850/2004 du Parlement européen et du Conseil du 29 avril 2004 relatif aux polluants organiques persistants et modifiant la directive 79/117/CEE

#### 15.1.2. Réglementations nationales

Inscrit sur l'AICS (Australian Inventory of Chemical Substances)

Listed on the Canadian DSL (Domestic Substances List) Listed on

IECSC (Inventory of Existing Chemical Substances Produced or Imported in China)

Listed on the EEC inventory EINECS (European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances)

Listed on the Japanese ENCS (Existing & New Chemical Substances) inventory Listed on the Japanese

ISHL (Industrial Safety and Health Law)

Listed on the Korean ECL (Existing Chemicals List)

Listed on NZIoC (New Zealand Inventory of Chemicals)

Listed on PICCS (Philippines Inventory of Chemicals and Chemical Substances)

listed on the United States TSCA (Toxic Substances Control Act) inventory Listed on the Canadian

IDL (Ingredient Disclosure List)

Listed on INSQ (Mexican National Inventory of Chemical Substances)

Listed on the TCSI (Taiwan Chemical Substance Inventory)

#### Allemagne

Référence à AwSV

: Classe de danger pour l'eau (WGK) 1, légèrement dangereux pour l'eau (Classification selon VwS, annexe 3; Numéro d'identification 4427)

12ème ordonnance d'application de la loi fédérale sur le contrôle de l'immission - 12.BImSchV

: N'est pas sujet de la 12. BImSchV (Ordonnance sur les incidents dangereux)

#### Pays-Bas

Liste SZW des cancérigènes : La substance n'est pas inscrite

Liste SZW des substances mutagènes : La substance n'est pas inscrite

Liste NON exhaustive des substances toxiques pour la reproduction – Allaitement maternel : La substance n'est pas inscrite

Liste NON exhaustive des substances toxiques pour la reproduction – Fertilité : La substance n'est pas inscrite

Liste NON exhaustive des substances toxiques pour la reproduction – Développement : La substance n'est pas inscrite

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune information supplémentaire disponible

# Interface B

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification du règlement (UE) 2015/830

### SECTION 16 : Autres renseignements

Sources des données clés : RÈGLEMENT (CE) N° 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) n° 1907/2006.

SDD UE (annexe II de REACH)

*Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et sont destinées à décrire le produit aux fins des exigences en matière de santé, de sécurité et d'environnement uniquement. Il ne doit donc pas être interprété comme garantissant une propriété spécifique du produit.*